

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 02.052

L'An Deux Mille Deux, le 22 mai à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

6 MAI 2002

DATE D'AFFICHAGE

6 MAI 2002

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, M. LE GUEUT, Mmes GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints,

Mmes BARRAUD-DUCHERON, BRAULT, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DOUMECQ, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, MM. LIBOUBAN, MERLE, Mme PELTIER, MM. RAYMOND, SIMONNET, Melle TURPIN, Conseillers

ETAIENT REPRESENTES : M. HUGENDBLER représenté par M. LE GUEUT
Mme MONTRON représentée par Mme LECOMTE
Melle ISENDICK représentée par Mme GEOFFROY
Melle LABEYRIE représentée par M. MOST

ABSENTS-EXCUSES : Mme DURAND, M. POTENNEC

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 27
Nombre de Votants : 31

M. CAU a été élu Secrétaire de séance.

OBJET : CONVENTION RELATIVE A L'AMENAGEMENT ET A L'EXPLOITATION DE
L'AERODROME DE ROYAN-MEDIS

VOTE : UNANIMITE

Par lettre du 23 novembre 2001, la Direction de l'Aviation Civile du Sud-Ouest a proposé à la Ville de ROYAN un projet de nouvelle convention en application de l'article L 221-1 du Code de l'Aviation Civile relative à l'aménagement et à l'exploitation de l'Aérodrome de ROYAN-MEDIS destinée à se substituer à celle du 19 juin 1980 arrivée à expiration.

Des projets de protocoles ci-annexés complètent les dispositions de la nouvelle convention.

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante d'adopter la nouvelle convention proposée par la D.R.A.C. concernant l'aménagement et l'exploitation de l'Aérodrome de ROYAN-MEDIS et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer tous les documents afférents à cette convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la nécessité d'adopter une nouvelle convention avec la D.R.A.C. relative à l'aménagement et à l'exploitation de l'Aérodrome ROYAN-MEDIS,
- VU le projet de convention et les protocoles d'accord proposés par la D.R.A.C. SUD-OUEST,
- VU l'avis favorable de la Commission des Travaux,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'approuver le projet de convention établi par la D.R.A.C. pour l'aménagement et l'exploitation de l'Aérodrome ROYAN-MEDIS.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document relatif à cette convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 27 mai 2002
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS